

Concernant la programmation budgétaire 2020 regroupant le Fonds pour la qualité des produits animaux et végétaux, Fonds en matières SIGEC¹ et le Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie :

- **Fonds pour la qualité des produits animaux et végétaux**

(en milliers €)

Recettes (DO 15 -Art 16.04.11)		Dépenses (Prog. 15.50)	A.B.	Montant CE² = CL³
Rétributions perçues en vertu du Code wallon de l'Agriculture, article D.193 (recettes affectées au Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret programme du 18 décembre 2003): article de base 01.01, programme 50, Division organique 15)	809	Fonds budgétaire : Fonds pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret-programme du 18 décembre 2003)	01.01.00	0
		Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé	12.01.11	242
		Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux - Frais généraux de fonctionnement - secteur public	12.02.21	160
		Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux - Transferts de revenus aux UAP	41.01.40	407
		Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux - Transferts de revenus à la Communauté française	45.01.24	0
Total recettes	809	Total dépenses		809
IMPACT SEC				0

L'impact SEC du Fonds reste inchangé (neutre).

Les dépenses 2020 pourront être réalisées de la manière suivante :

- ▶ À concurrence de 710 k€ (droits constatés 2019) dès la notification de la présente décision,
- ▶ Ensuite, et de manière automatique, au rythme des droits constatés de 2020 dès que ceux-ci atteindront 710 k€. »

- **Fonds en matière SIGEC**

(en milliers €)

Recettes (DO 15 -Art 31.02.32)	Dépenses (Prog. 15.51)	A.B.	Montant CE=CL

¹ Système intégré de gestion et de contrôle

² Crédits d'engagement

³ Crédits de liquidation

Recettes perçues en vertu du dispositif budgétaire (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de S.I.G.E.C. : article de base 01.01, programme 51, division organique 15)	316	Fonds budgétaire : Fonds en matière de S.I.G.E.C	01.01.00	0
		Fonds budgétaire en matière de SIGEC - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé	12.01.11	316
		Fonds budgétaire en matière de SIGEC - Autres subventions d'exploitation - secteur public	31.01.32	0
Total recettes	316	Total dépenses		316
IMPACT SEC				0

L'impact SEC du Fonds reste inchangé (neutre).

- **Fonds en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie**

(en milliers €)

Recettes (DO 15 – ART 16.03.12)		Dépenses (Prog. 15.53)	A.B.	Montant CE=CL
Produit résultant de la vente des permis de pêche (recette affectée au Fonds pour la gestion piscicole et halieutique en Wallonie: article de base 01.01, programme 53, division organique 15)	1.400	Fonds budgétaire : Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie	01.01.00	0
		Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie - Frais généraux de fonctionnement - secteur public	12.01.11	34
		Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé	12.02.21	410
		Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé	33.01.00	757
		Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé	43.01.52	0
		Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie - Achats autre matériel (bien d'investissement)	74.01.22	0
Total recettes	1.400	Total dépenses		1.300
IMPACT SEC				+ 100

L'impact SEC du Fonds est égal à 100 k€.

	Solde budgétaire au 01/01/2020	Programmation 2020	Exécution 2020	Solde budgétaire théorique au 31/12/2020	Solde SEC pour 2020
--	---------------------------------------	---------------------------	-----------------------	---	----------------------------

	CE	CL	Recettes	Dépense s autorisée s CE	Dépense s autorisée s CL	Eng exécutés	Liqu. exécutées	CE	CL	CL
15.50 Fonds pour la qualité des produits animaux et végétaux	2.163	2.698	808	809	809	695	707	2.315	2.799	101
15.51 Fonds en matière SIGEC	1.249	1.542	316	316	316	3	294	1.654	1.656	113
15.53 Fonds en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie	1.313	1.653	1.610	1.300	1.300	1.274	1.156	1.700	2.107	454

Concernant le Fonds budgétaire des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale, les prévisions en recettes concernaient principalement la taxation SAED⁴.

Le second Fonds d'aménagement opérationnel tout comme le premier n'ont pas été programmés en 2020, il n'y a donc eu aucune dépense à charge de ces derniers.

	Solde budgétaire au 01/01/2020		Programmation 2020			Exécutions 2020			Solde budgétaire au 31/12/2020		Solde SEC pour 2020
	CE	CL	Recettes	Dépenses autorisées CE	Dépenses autorisées CL	Recettes perçues	Eng. exécutés	Liqu. exécutées	CE	CL	CL
Fonds budgétaire des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale	11.190	11.190	228	100	100	543	0	0	11.733	11.733	+ 413
Fonds d'aménagement opérationnel	3.171	3.200	0	100	100	197	0	0	3.368	3.397	+ 197

⁴ Sites d'activité économique désaffectés

Le détail de la programmation 2020 du fonds budgétaire destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation (Pgm 18.52) est présenté ci-dessous :

(en milliers €)

Recettes (18.86.03.70)		Dépenses (Prog. 18.52) (Ancien 18.34.01.01)	A.B.	Montant CE=CL
Remboursements d'avances récupérables à charge du programme 18.31 « Soutien, Promotion, Diffusion et Valorisation de la Recherche »	17.000	Subventions et avances récupérables octroyées en application du Décret du 3 juillet 2008 et autres opérations contribuant significativement au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie	01.01.00	0
Autres recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008	5.000	Fonds budgétaire destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation - Frais généraux de fonctionnement - Secteur public	12.01.11	0
		Fonds budgétaire destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation - Autres subventions d'exploitations - Secteur privé	31.01.32	18.700 (Encours :22.348)
		Fonds budgétaire destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation - Transferts de revenus aux ASBL service des ménages	33.01.00	210 (Encours : 252)
		Fonds budgétaire destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation - Transferts de revenus à la Communauté française	45.01.24	1.090 (Encours : 1.309)
		Fonds budgétaire destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation - transferts de revenus au Pouvoir fédéral	45.02.40	0
		Fonds budgétaire destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation - Achats autre matériel (bien d'investissement)	74.01.22	0
		Total recettes	22.000	Total dépenses
IMPACT SEC				2.000

Sur l'année 2020, des recettes ont été perçues sur le fonds de la Recherche à hauteur de 18.290 kEUR, pour un montant liquidé de 12.125 kEUR. L'impact sur le solde de financement SEC est donc **positif** et s'élève à **6.165 kEUR** en 2020.

(en milliers €)

Solde budgétaire au 01/01/2020		Programmation 2020			Exécutions 2020			Solde budgétaire au 31/12/2020		Solde SEC pour 2020
CE	CL	Recettes	Dépenses autorisées CE	Dépenses autorisées CL	Recettes perçues	Eng. exécutés	Liqu. exécutées	CE	CL	CL
82.254	106.162	22.000	20.000	20.000	18.290	16.955	12.125	89.325	112.326	6.165

Notons que 83 visas ont été désengagés en 2020 pour un montant total de 5.736 kEUR.

Aucune recette/dépense n'a fait l'objet d'une neutralisation en termes SEC, le fonds de la Recherche n'étant pas concerné.